

Le Journal de Gien, 20 juillet 2017

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

Jean-Pierre Sueur candidat

Le sénateur socialiste sortant du Loiret, élu depuis 2001, se présente pour un nouveau mandat. Sur sa liste : Anne Leclercq.

■ Après Hugues Saury (LR) la semaine passée, c'est au tour de Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste sortant, d'officialiser sa candidature pour les prochaines élections sénatoriales le dimanche 24 septembre.

Avec Anne Leclercq

Jean-Pierre Sueur mène une liste composée de cinq noms sur laquelle figurent des représentants de divers territoires du Loiret : Anne Leclercq, vice-présidente de la Région et adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée, une agricultrice bien connue sur le Giennois ; Denis Thion, maire de Courcelle, dans le Pithiverais ; l'ancien maire de Fay-aux-Loges Anne Besnier, elle aussi vice-présidente de la Région ; et Bernard Delaveau, maire de Paucourt, secrétaire de l'association des maires du Loiret. Une association dont le président et maire de Saint-Ay



De gauche à droite : Bernard Delaveau, Anne Besnier, Jean-Pierre Sueur, Anne Leclercq et Denis Thion.

depuis 37 ans, Frédéric Cuillertier, qui avait annoncé sa candidature en juin a finalement renoncé.

Jean-Noël Cardoux officialise sa liste jeudi

Jean-Noël Cardoux, soutenu par les Républicains, confirme sa candidature et présentera sa liste ce jeudi. Liste sur laquelle figurera Muriel Sauvgrain, première adjointe au maire d'Orléans. La République en marche pourrait

également annoncer une liste. Une liste serait en cours de constitution au Front national, au sein de

La France insoumise et du Parti communiste.

F. B.

Sénatoriales mode d'emploi

Sur les 348 sénateurs français, 170 sont à renouveler dont trois dans le Département. Dans le Loiret, seuls voteront 1.667 grands électeurs, à savoir tous les élus des villes de plus de 9.000 habitants et quelques-uns, désignés en conseil municipal le 30 juin dernier, dans les autres. Ils choisiront entre des listes respectant une stricte alternance homme/femme et composée de trois titulaires et deux suppléants.